

mens, & il se voyoit avec une douleur mêlée d'une secrete honte, l'apostat d'une opinion dont il eût voulu être le martyr.

Ses successeurs eurent moins de vivacité. On ne parla plus de la promesse. Les Evêques prêtèrent serment. Arnould Archevêque de Rheims, dit Hugues Capet, écrivant au Pape, nous a prêté un serment qui doit servir de prélatif contre tous ceux qu'il avoit déjà faits, ou qu'il pourroit faire à l'avenir: *Quod contra præterita & futura valeret sacramenta*; d'où il semble résulter que ce Prélat avoit prêté le serment de fidélité aux derniers Rois de la seconde race.

Yves de Chartres qui vivoit sous le règne de Philippe I. nous fournit de nouvelles preuves de la pratique constante de ces sermens que les Evêques prêtoient à leur promotion à l'Episcopat. Radulphe, dit-il, dans sa Lettre au Pape Paschal, n'a pû obtenir le consentement du Roi pour être promu à l'Archevêché de Rheims, qu'il n'eût fait le serment de fidélité que les Archevêques de Rheims, & les plus saints Evêques de France ont toujours prêté à nos Rois *Quam prædecessoribus suis Regibus Francorum antea fecerunt Rhemenses Archiepiscopi & cæteri regni Francorum quamlibet religiosi & sancti Episcopi*. Il est vrai que ces Princes pour s'accommoder à la pieuse délicatesse des Evêques, & pour laisser même une juste distinction entre un ordre si respectable & les Abbez; nos Rois, dis-je, se contenterent d'abord qu'ils fissent ce serment à la simple vûë du livre des Evangiles: *Inspectis sacrosanctis Evangelis*, comme le Concile de Meaux.

On trouve dans le 10. Tome du *Spicilegium* de Dom Luc d'Achery, la forme de ce dernier serment, tel que le prêta Guillaume le Maire Evêque d'Angers. „ Je me presentai, dit ce Prélat, „
devant